



Communiqué de presse Ecole Les Ateliers Montessori

Vendredi 10 octobre 2014

Egalité devant le droit et Liberté de l'enseignement pour Tous.

L'ensemble des organisations signataires et notamment l'UAMO (Union des Associations Musulmanes de l'Orléanais) apportent leur soutien à l'école Les Ateliers Montessori de La Chapelle-Saint-Mesmin, qui subit depuis plusieurs mois les attaques répétées en contradiction avec le bon sens républicain et la légalité.

Tout d'abord, nous déplorons et ne pouvons que constater **l'hostilité à l'encontre d'un établissement d'enseignement privé sans histoire**, ayant fait les choses dans les règles, **a ouvert la porte à des réactions xénophobes islamophobes inadmissibles.**

Nous condamnons donc fermement les tags racistes dont a été victime cette école, qui n'a eu de cesse, en vain, d'enjoindre M. le maire Bonneau à des relations apaisées.

Sur l'ensemble du département, il existe 0 écoles confessionnelles musulmanes pour 27 écoles d'autres confessions. L'existence de ces dernières n'a jamais posé de problème, et la qualité de leur enseignement est reconnue par nombre d'administrés, croyants ou non.

Ces évènements nous interpellent tous en tant qu'administrés. **Le premier magistrat d'une ville ne doit-il pas être le garant des droits fondamentaux républicains parmi lesquels la liberté de ne pas être inquiété pour ses convictions religieuses quelles qu'elles soient.**

L'égalité devant le droit à l'instruction doit rester un acquis, et n'a pas à souffrir d'une géométrie variable selon que l'école est confessionnelle ou pas, que les enfants et leurs parents sont croyants ou non. Il en va de nos valeurs républicaines, dont le vivre ensemble fait pleinement partie.

Tout républicain doit s'offenser face à ce qui peut être qualifié de contrainte à une sous-citoyenneté.

Le silence face à une telle situation, ou l'indifférence, nous rend complice de la stigmatisation, par laquelle M. le maire de La Chapelle-Saint-Mesmin a servi une école, des enfants, des familles en pâture aux bas instincts des plus influençables de nos concitoyens.

C'est pourquoi nous, organisations et institutions signataires de ce texte, avons choisi ici de nous exprimer et refusons cette stratégie de la division de notre communauté nationale, républicaine, citoyenne.

Nous demandons ainsi explicitement et clairement à M. Nicolas Bonneau, premier magistrat de la ville de La Chapelle-Saint-Mesmin, de revenir au bon sens républicain et de retirer immédiatement son arrêté. Ce retrait est la garantie première de l'apaisement de la situation que Monsieur le maire a lui-même provoquée.

Les Organisations et associations signataires :

- **UAMO (Union des Associations Musulmanes de l'Orléanais)**
- **Ecole Les Ateliers Montessori**
- **Association Annour, Orléans sud**
- **Association des Musulmans d'Orléans,**
- **Amicale des Salmoneries, Saint Jean de la Ruelle**
- **Association Cultuelle des Musulmans de la Chapelle-Saint-Mesmin (ACM),**
- **Association des musulmans de Saran Al Hidaya,**
- **Association Espoir et Savoir,**
- **Association Cultuelle et Cultuelle Abraysienne (ACCA),**
- **Association des Familles Pakistanaïses (Mosquée As-Salam),**
- **Association Cultuelle des Musulmans de Chécy (ACMC).**